



GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE HOMMES N2

CHRONO 47

Vendredi 1^{er} mai 2026

Nouvelle-Aquitaine

COUPE DE FRANCE HOMMES N2

3^{ème} Manche - CHRONO 47

COMPÉTITION

Engagements	3
Permanence & Lieu pratiques	4
Hébergement & Restauration	5
Feuille de Départ et Parcours	6
Récompenses & Protocoles	7
Plan du circuit (Profil – 3 derniers Km)	8 -9-10
Itinéraire horaire	11

INFOS PRATIQUES

Dispositif de secours	12
Contacts	13
Partenaires	14

ENGAGEMENTS

PROCEDURE :

Pour répondre aux besoins des organisateurs la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « Comité Régionaux », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve.

LA CLOTURE DES ENGAGEMENTS EST FIXEE AU

Le samedi 25 mai 2026 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements des équipes étrangères et des clubs invités seront traités par l'organisateur.

COUPE DE France FEMME N2

L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3-65, désignée 3^{ème} manche de la Coupe de France Hommes N2.

L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureuses. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur la 4^{ème} coureur.

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury : GARAIX Cédric

Arbitre Titulaire 1 : SIMMONET Aurélie

Arbitre Titulaire 1 : BELLANTONIO Daniel

Juge à l'Arrivée : LAMUDE Bastien

Arbitre Moto 1 : TIFFON Didier

Arbitre Moto 2 : PASCAL Mauricette

Chronométrateur 1 : VANDAL Alain

Chronométrateur 1 : SOUSSEN Sylvain

Arbitre Technique : LAVIGNAC Stéphane

CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

MAISON DU POETE

ORGANISATION

L'épreuve **CHRONO 47** est organisée par **LE GUIDON AGENAIS** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France HOMMES N2 2026. Elle se dispute le **1^{er} mai 2026** à **SOS (Lot et Garonne)**

TYPE D'EPREUVE

L'épreuve compte pour une manche de la **Coupe de France HOMMES N2 2026**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

MEMBRES

Président du Guidon Agenais :

Bernard SAUBOI

Présidente Comité d'Organisation :

Catherine GASTOU

Directeur de Course :

Jacky TARENNE

REGLEMENTATION

PERMANENCES

Les permanences de départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

JEUDI 30 AVRIL 2026

Permanence : de 14 h 30 à 18 h

Salle des fêtes - Esplanade du Pitouret – 47170 SOS.

Contrôle du matériel : A partir de 16 h 00
Place Armand Fallières - 47170 Sos.

Présentation des équipes : A partir de 17 h 00
Halle – Place Armand Fallières – 47170 Sos

* La présentation des équipes se fera dans l'ordre inverse du classement général de la CDF en commençant par le U19 puis les femmes N2 puis les hommes N2.

L'ordre définitif vous sera communiqué le jour de la permanence.

VENDREDI 1^{er} MAI 2026

Permanence des arbitres : à partir de 8 h 00

Local des chasseurs – Carrefour de Laprade – 47170 Sos

Permanence générale :

à partir de 6 h 30 – Salle des fêtes – Esplanade du Pitouret – 47170 Sos

INFORMATIONS PRATIQUES

REUNION DIRECTEURS SPORTIFS

JEUDI 30 AVRIL 2026

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, est fixée à 16 heures à la **salle des fêtes – Esplanade du Pitouret – 47170 SOS**

RADIO TOUR

Le service est assuré par TRUEBA SPORT.

L'information course sera assurée par RADIO TOUR. Les informations courses sont émises sur la **fréquence 150,1875 MHZ**





HEBERGEMENTS

Consulter livret des hébergements sélectionnés par l'OFFICE DU TOURISME sur le site internet de la course www.Chrono-47.fr ou contacter directement l'Office du Tourisme.

Gîtes de France Lot et Garonne, partenaire officiel de Chrono 47, propose, pour tous les participants de la course, 5% de remise et les frais de dossier offerts pour toute réservation d'un hébergement.

HEBERGEMENTS CHRONO 47
Le 1er Mai 2026

Veillez noter que l'accueil dans ces différents établissements dépendra des disponibilités au moment de votre réservation

OFFICE DE TOURISME DE L'ALBRET
 7, Avenue Mondenard - 47000 NÉRAC
 05 53 65 27 75
www.albret-tourisme.com - accueil@albret-tourisme.com

ALBRET TOURISME

flickr

Albret Communauté

GÎTES DE FRANCE Lot-et-Garonne ☎ +33 5 53 47 80 87
 Lun-Ven : 9h-13h & 14h-19h / Sam : 10h-12h & 14h-17h
reservation@gitesdefrance47.com

FEUILLE DE DÉPART ET PARCOURS:**Jeudi 30 Mai 2026 de 14h30 à 15h45**

Un dossard et un transpondeur seront remis à chaque coureur contre une caution de 60€.


PRESENTATION DES EQUIPES :

A partir de 17 h 00 Halle – Place Armand
Fallières – 47170 Sos

Vendredi 1 Mai 2026 :**PREMIER DEPART : 15 h 00**

Départ Toutes les 4 minutes

FLECHAGE DU PARCOURS :

- Circuit du Vendredi 1 Mai 2026 : **Contre la montre** flèches noires sur fond jaune 

RECOMPENSES ET PROTOCOLE

Les 3 premières équipes N2 Hommes de l'épreuve.

L'équipe leader de la Coupe de France N2 Hommes à l'issue de la manche.

La leader du classement général individuel de la Coupe de France Hommes N2 à l'issue de la manche.

CLASSEMENT GENERAL DE LA COUPE DE FRANCE

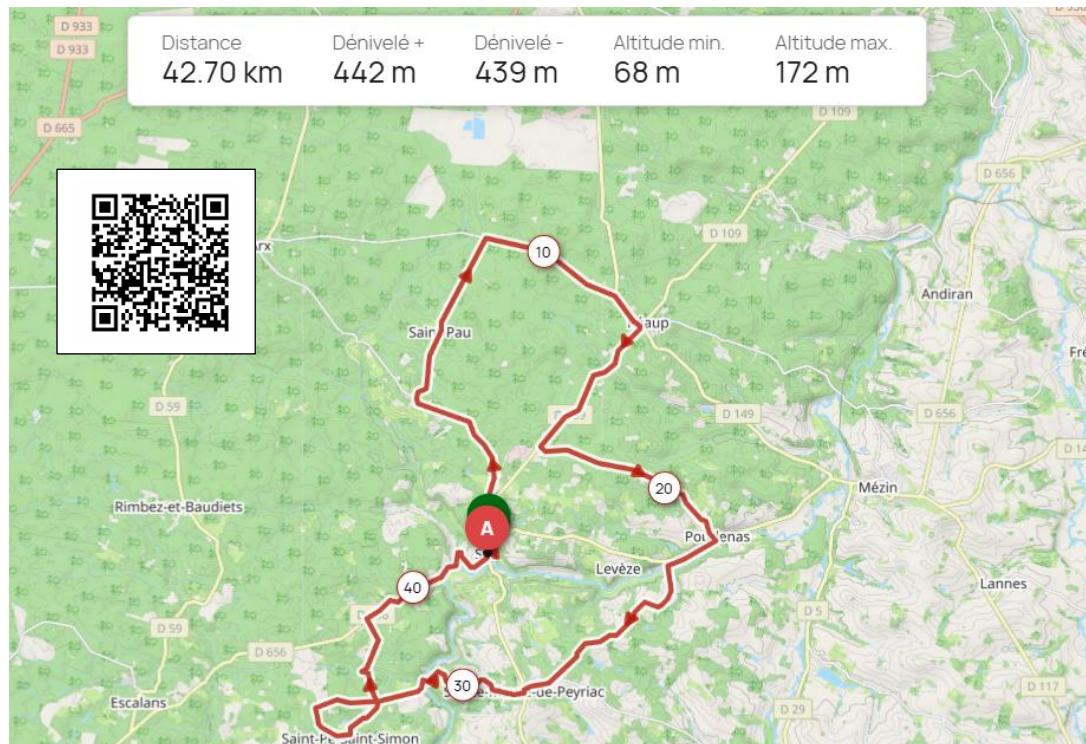
Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard jaune et un dossard distinctif sous cadre seront remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

GRILLE DE PRIX : L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes

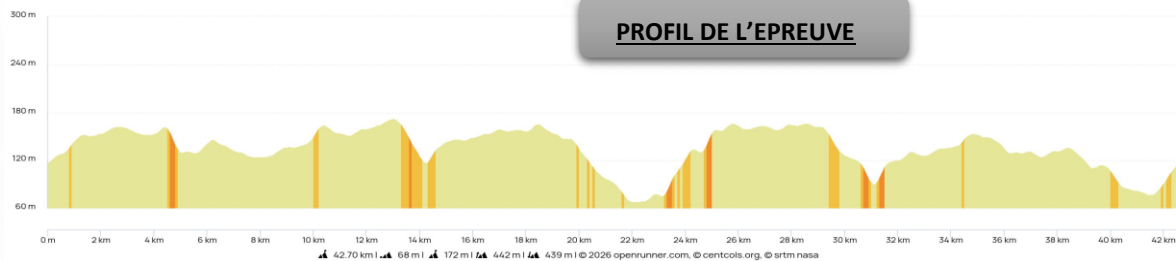
COUPE DE FRANCE



PARCOURS CONTRE LA MONTRE

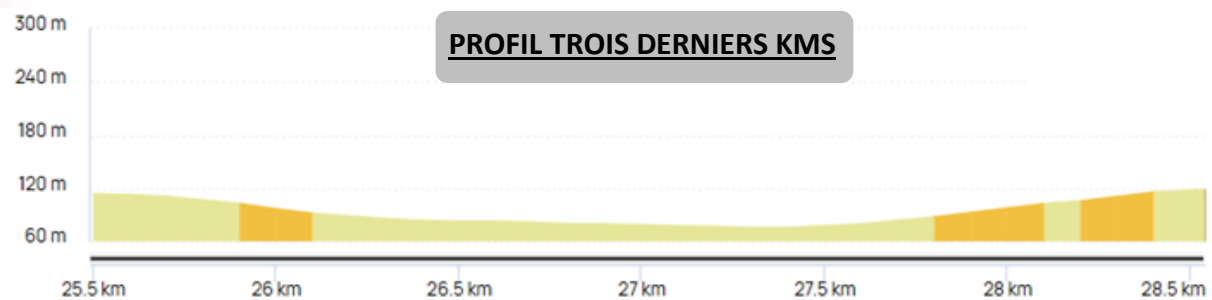
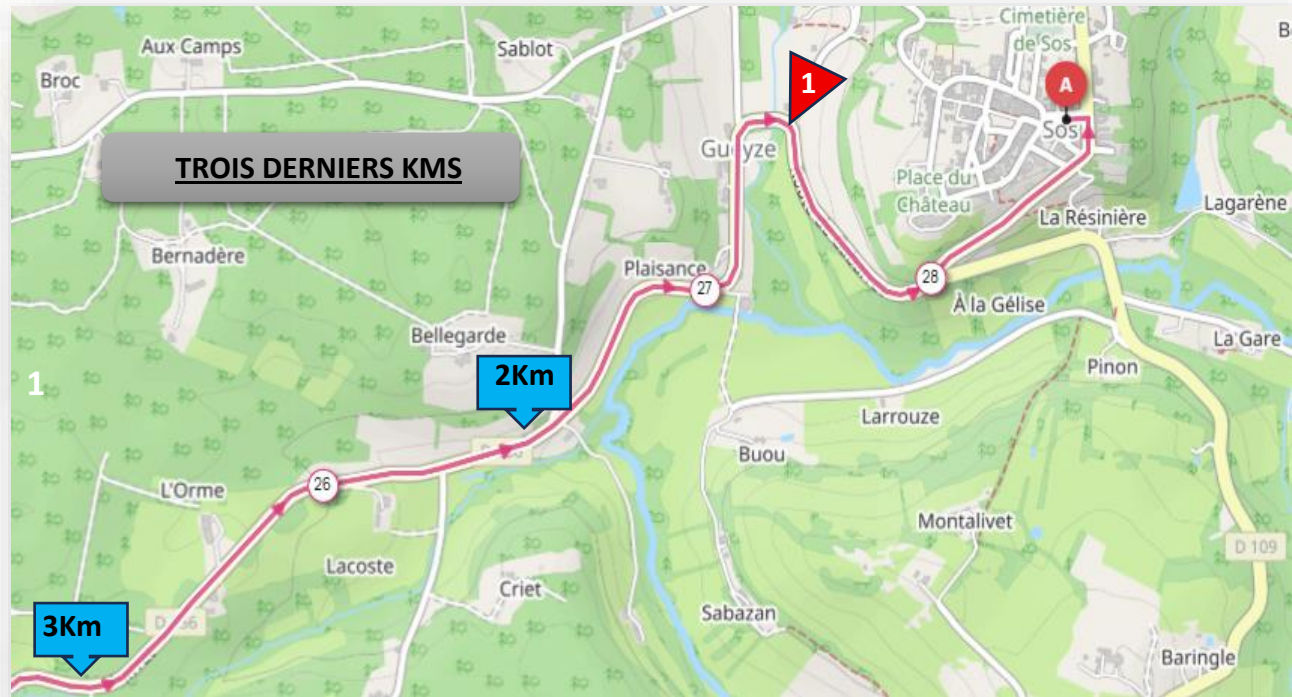


PROFIL DE L'EPREUVE



GUIDE DE ROUTE

CHRONO 47- Coupe de France Hommes N2
1^{er} MAI 2025 - Nouvelle Aquitaine





PLAN DE LA VILLE



ITINERAIRE - Coupe de France Hommes N2

KM Parcours	KM à Parcourir	Route	COMMUNES	ITENERAIRE	PREMIERE EQUIPE			DERNIERE EQUIPE		
					38 km/h	40 km/h	42 km/h	44 km/h	46 km/h	48 km/h
0	42,71	D109	SOS	Départ clm / équipe - Route de Réaup	15:00	15:00	15:00	16:00	16:00	16:00
0,77	41,94	D109	SOS	Intersection D109 / C1 à Gauche route d'Arx	15:01	15:01	15:01	16:01	16:01	16:00
4,38	38,33	C1	MEYLAN	Intersection à droite direction château de St Pau	15:06	15:06	15:06	16:05	16:05	16:05
8,59	34,12		REAUP	Intersection Route de Meylan/ C6 à droite	15:13	15:12	15:12	16:11	16:11	16:10
12	30,71	C6	REAUP	Intersection C6/283 à droite direction Reaup	15:18	15:18	15:17	16:16	16:15	16:15
12,94	29,77	D283	REAUP	Intersection D283/D109 au stop à droite direction Barbotan	15:20	15:19	15:18	16:17	16:16	16:16
16,77	25,94	D109	SOS	Intersection D109 / route de Poudenas a gauche direction Poudenas	15:26	15:25	15:23	16:22	16:21	16:20
16,98	25,73		SOS	Intersection à Gauche direction Poudenas	15:26	15:25	15:24	16:23	16:22	16:21
21,24	21,47		POUDENAS	Intersection à droite direction Poudenas	15:33	15:31	15:30	16:28	16:27	16:26
21,8	20,91		POUDENAS	Intersection avec D656 à droite direction SOS	15:34	15:32	15:31	16:29	16:28	16:27
22,83	19,88	D656	POUDENAS	Intersection D656 / Route du pont de Risot à gauche	15:36	15:34	15:32	16:31	16:29	16:28
26,42	16,29		POUDENAS	Inters Rte de Poudenas / Rte de Baratte à Gauche direction Sainte Maure de Peyriac	15:41	15:39	15:37	16:36	16:34	16:33
27,52	15,19		STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection Rte de Poudenas / D295 a droite direction Sts Maure de Peyriac	15:43	15:41	15:39	16:37	16:35	16:34
28,31	14,4	D295	STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection d295 / d109 à Gauche direction Labarrere	15:44	15:42	15:40	16:38	16:36	16:35
28,37	14,34	D109	STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection D109 / C1 à droite direction St Pé - POINT CHRONO	15:44	15:42	15:40	16:38	16:37	16:35
32,5	10,21	C1	STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection C1 / D144 direction Saint Pe Saint Simon	15:51	15:48	15:46	16:44	16:42	16:40
33,65	9,06		ST PE ST SIMON	Intersection D144/ Rte du Coumats, à la croix à droite	15:53	15:50	15:48	16:45	16:43	16:42
34,87	7,84		ST PE ST SIMON	Intersection Rte du Courmats / Rte de Gabarret à droite	15:55	15:52	15:49	16:47	16:45	16:43
36,4	6,31		ST PE ST SIMON	Intersection Rte de Gabarret / D144 a gauche direction SOS	15:57	15:54	15:52	16:49	16:47	16:45
38,68	4,03	D144	SOS	Intersection D144/D656 à droite direction SOS	16:01	15:58	15:55	16:52	16:50	16:48
42,2	0,51	D656	SOS	Intersection D656 / D109 a gauche Nerac	16:06	16:03	16:00	16:57	16:55	16:52
42,68	0,03	D656	SOS	Intersection D656 / Bld du Nord à gauche	16:07	16:04	16:00	16:58	16:55	16:53
42,71	0		SOS	Arrivée Boulevard du Nord	16:07	16:04	16:01	16:58	16:55	16:53

* Horaires calculés sur la base de 15 équipes avec un départ toutes les 4 minutes

SERVICE MEDICAL

Le service médical sera assuré par le **Docteur Serge NIAMKE**.

Deux ambulances des Ambulances Agenaises assureront la couverture de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

LISTE DES HOPITAUX

- Hôpital Saint Esprit - Route de Villeneuve – AGEN /Tél. 05.53.69.70.71
- Clinique Esquirol – Saint Hilaire 1, rue du Dr et Mme Delmas – AGEN Tél. 05.53.47.47.47
- Centre Hospitalier – 80, Allée d'Albret NERAC – 05.53.97.61.00
- Centre Hospitalier – 21, Avenue du Mal Joffre – CONDOM – 05.62.28.20.77



ORGANISATEURS

LE GUIDON AGENAIS

Responsable du Comité d'Organisation

GASTOU Catherine

Tél. 06.07.96.64.60

Email : nico.coudray@free.fr

Président du club

SAUBOI Bernard

Tél : 06.10.63.16.03

E-mail : bernard.sauboi@gmail.com

Directeur de course

TARENNE Jacky

Tél : 06.64.29.81.31

Mail : jacky.tarenne@gmail.com



FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre

Responsable Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
de CYCLISME



ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



ANNEXE 1 : REGLEMENT INTEGRAL

ANNEXE 2 : PARCOURS DETAILLE



RESPONSABLE ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (2^{ème} manche de la COUPE DE FRANCE U19) (3^{ème} manche de la COUPE DE FRANCE Femmes N2) est (3^{ème} manche de la COUPE DE FRANCE Hommes N2) organisé par Guidon Agenais – 1050, Avenue du Docteur Jean Bru – 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le vendredi 1^{er} mai 2026 à SOS (47).

U19	Femmes N2	Hommes N2
Départ : 09 h 00 Parcours : 28.500 km	Départ : 10 h 00 Parcours : 28.500 km	Départ : 15 h 00 Parcours : 42.700 km

* L'horaire sera précisé lors de la réunion des DS en fonction des Wild Cards de l'organisateur

Le départ sera donné à SOS (47), Carrefour de Laprade, SOS.

Article 2 : Type d'épreuve

U19	Femmes N2	Hommes N2
<p>Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.</p> <p>* Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résidant en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale dans le cadre de la Coupe de France U19.</p> <p>Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs par équipe avec le temps pris sur le 4^{ème} coureur de l'équipe.</p> <p>Equipes participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comités régionaux FFC ; - Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve ; - Intégration des sélections départementales (nombre de 4 sélections départementales maximum) ; - Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales. <p>NB : La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs issus des CR ultra-marins et de Corse. Pour les CR de métropole, la participation à 3 coureurs et moins n'est pas possible. Ces dispositions ont été validées par le Conseil fédéral du 22 janvier 2021.</p>	<p>L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.66, désignée manche de la Coupe de France f e m m e s N2.</p> <p>Les licences Access ne sont pas autorisées dans les Coupes de France.</p> <p>L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureuses. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur la 4^{ème} coureuse.</p> <p>Equipes participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipes labellisées « National 2 Femmes » ; - Sélections régionales, (Hors Effectif N1/N2) ; - Sélections départementales, (Hors Effectif N1) ; - Sélections départementales (hors effectif N1/N2) ; - Individuelles de clubs (listées haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2. <p>La constitution d'équipes Mixtes n'est pas autorisée sur les épreuves de Coupes de France, sauf pour les Contre la montre par équipes.</p> <p>Pour les équipes ne respectant pas le minimum de 4 coureuses au départ de l'épreuve, le temps sera pris sur la dernière coureuse de l'équipe terminant l'épreuve. Les équipes seront classées dans l'ordre suivant : les équipes terminant à 3 coureuses, puis les équipes terminant à 2 coureuses et les équipes terminant à 1 coureuse.</p> <p>WILDS CARDS –</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipes françaises dans la limite de 3 maximum choisies par l'organisateur et validées par la DTN (clubs, comités départementaux, équipes mixtes, etc...); - 4 équipes étrangères maximum et dans la limite de 6 équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales. 	<p>La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale 2 ainsi qu'aux structures citées ci-dessous.</p> <p>Un coureur appartenant le 1^{er} mars inclus à une équipe continentale étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.</p> <p>Cas particuliers : Les coureurs licenciés dans une structure N2 avant le 1^{er} mars 2026 inclus, appartenant à un groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.</p> <p>L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.55, désignée manche de la Coupe de France des Clubs de Nationale 2 et 3.</p> <p>L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureurs. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur le 4^{ème} coureur.</p> <p>WILDS CARDS –</p> <p>Chaque organisateur a la possibilité de retenir des structures appelées « Wild cards » et ce choix appartient à chaque organisateur dans le respect des conditions réglementaires définies ci-dessous et dans la limite de 30 équipes maximum participantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipes de clubs ; - Structures N d'un niveau inférieur à l'épreuve ; - Sélections départementales ou régionales (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes) ; - Clubs étrangers, dans la limite de 4 structures maximum et / ou dans le respect des accords frontaliers. Ces clubs étrangers ne pourront pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.

	Les N2 Femmes auront l'obligation de participer à l'ensemble des 5 manches de la Coupe de France National Femmes	Les structures définies ci-dessus n'entrent pas dans le classement par équipes de chaque épreuve et dans le classement évolutif par équipes de la Coupe de France
--	--	---

Dispositions particulières : compte-tenu que le CLM par équipes n'est pas une épreuve à confrontation directe et dans une perspective de formation des coureuses à cette spécialité, la constitution d'une équipe mixte avec des coureurs / coureuses appartenant à des clubs déjà représentés est possible. Pour les U19, le comité départemental avec des coureurs appartenant à des clubs déjà représentés dans l'équipe du Comité régionale est possible.

Article 3 : Répartition des points pour la CDF

U19	Femmes N2	Hommes N2
<p>Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France U19, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci.</p> <p>La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1^{ère} équipe, 50 à la 2^{ème} équipe, 45 à la 3^{ème} équipe, 40 à la 4^{ème} équipe, 35 à la 5^{ème} équipe, 32 à la 6^{ème} équipe, 29 à la 7^{ème} équipe, 26 à la 8^{ème} équipe, 23 à la 9^{ème} équipe, 21 à la 10^{ème} équipe, 20 à la 11^{ème} équipe, 19 à la 12^{ème} équipe, 18 à la 13^{ème} équipe...</p> <p>Aussi, un classement général individuel sera réalisé sur la manche. Cela concerne tous les coureurs ayant pris le départ de l'épreuve. 35pts – 30pts – 25pts – 22pts – 20pts – 18pts – 16 pts – 15pts – 14pts...</p>	<p>Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France FEMMES N2, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel.</p> <p>La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1^{ère} équipe, 40 à la 2^{ème} équipe, 35 à la 3^{ème} équipe, 32 à la 4^{ème} équipe, 30 à la 5^{ème} équipe, 28 à la 6^{ème} équipe, 26 à la 7^{ème} équipe, 24 à la 8^{ème} équipe, 22 à la 9^{ème} équipe, 21 à la 10^{ème} équipe, 20 à la 11^{ème} équipe, 19 à la 12^{ème} équipe, 18 à la 13^{ème} équipe...</p> <p>Pour les Contre la Montre par équipes, aucun point ne sera attribué au classement individuel de chaque coureur.</p>	<p>Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France des clubs de Nationale 2, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel.</p> <p>La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1^{ère} équipe, 40 à la 2^{ème} équipe, 35 à la 3^{ème} équipe, 32 à la 4^{ème} équipe, 30 à la 5^{ème} équipe, 28 à la 6^{ème} équipe, 26 à la 7^{ème} équipe, 24 à la 8^{ème} équipe, 22 à la 9^{ème} équipe, 21 à la 10^{ème} équipe, 20 à la 11^{ème} équipe, 19 à la 12^{ème} équipe, 18 à la 13^{ème} équipe, 17 à la 14^{ème} équipe, 16 à la 15^{ème} équipe, 15 à la 16^{ème} équipe, 14 à la 17^{ème} équipe, 13 à la 18^{ème} équipe, 12 à la 19^{ème} équipe, 11 à la 20^{ème} équipe, 10 à la 21^{ème} équipe, 9 à la 22^{ème} équipe...</p> <p>Pour les Contre la Montre par équipes, aucun point ne sera attribué au classement individuel de chaque coureur.</p>

Article 4 : Engagements

U19	Femmes N2	Hommes N2
<p>Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des comités régionaux et des clubs « National », les structures et clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager obligatoirement par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J - 6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants (6 titulaires et 3 remplaçants)</p> <p>Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil cicle web.</p> <p>Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.</p> <p>Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des et des remplaçants, seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC.</p> <p>Engagement : 10€ par coureur(e)</p>		

Article 5 : Permanences, réunions et présentation

U19	Femmes N2	Hommes N2
La permanence se tiendra la veille, le jeudi 30 avril 2026 à partir de 14 h 30 – Salles de Fêtes - Esplanade du Pitouret à SOS		
La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée le même jour à 16 h à la Salle des Fêtes – Esplanade du Pitouret à SOS		
<p>A partir de 17 heures, les équipes devront participer à la présentation des équipes à la Halle – Place Armand Fallières à SOS. L'ordre de passage se fera selon l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France au 1^{er} mai 2026 en commençant par les U19. Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe. Les cadeaux prévus par le comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.</p> <p>Pré-contrôle du matériel : un arbitre technique se tiendra le 30 Avril 2026 à partir de 16 h 00 à la disposition des équipes sous les arcades, Place Armand Fallières à SOS pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.</p> <p>La permanence le vendredi 1er mai 2026 se tiendra à SOS – Salles de Fêtes - Esplanade du Pitouret et pour les commissaires, local des chasseurs, carrefour de Laprade.</p>		

Article 6 : Itinéraires-Horaires

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule.

En raison de la privatisation des routes, **la mise en place des déviations se fera 30 minutes avant le départ de la 1^{ère} équipe U19 le matin soit à 08h30 et 30 minutes avant le départ de la première équipe Homme N2 l'après-midi soit à 14h30.** Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées d'emprunter les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Le régime de circulation demandé pour la course est un usage privatif de la chaussée signé par les maires, le président du Conseil Départemental et le Préfet.

Article 7 : Parkings / Zone départ

U19	Femmes N2	Hommes N2
<p>Les équipes devront se garer sur les parkings prévus à cet effet et déterminés lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition afin de laisser le site propre.</p> <p>La zone de départ se situe carrefour de Laprade, les équipes devront respecter le cheminement pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.</p>		

Article 8 : Ordre de départ

U19	Femmes N2	Hommes N2
<p>L'ordre de départ des équipes se fera dans les conditions ci-après</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Les équipes invitées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ; 2- Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en second selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ; 3- Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente. <p>Le départ des équipes sera donné toutes les 4 minutes. Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le/la 4^{ème} coureur(e) dans le cadre des CDF U19 – Femmes N2 et Hommes N2 et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.</p> <p>Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs (3 coureurs pour le CDF Hommes N2), aucun point ne serait distribué.</p> <p>Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.</p> <p>L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.</p>		

Article 9 : Ravitaillement

Aucun ravitaillement ne sera autorisé. En cas de températures extrêmes, le Jury des Commissaires pourra déterminer d'une zone de ravitaillement à pied qui sera annoncée lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 10 : Dépannage

Le dépannage sera assuré par le véhicule technique des équipes.

Article 11 : Fléchage

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne (panneaux flèches noires sur fond jaune). Le fléchage sera uniquement aérien. Les distances kilométriques (panneaux Crédit Mutuel) seront indiquées par des panneaux situés sur la droite de la chaussée indiquant les 40 km -30 km-20 km-10 km-5 km-4 km-3 km-2 km-1 km-500 m restants.

Article 12 : Temps intermédiaire

U19	Femmes N2	Hommes N3
La prise du temps intermédiaire se fera au Km 14,190 - ST MAURE		La prise du temps intermédiaire se fera au Km 28,370- ST MAURE

Ces informations seront annoncées en direct sur radio-tour et seront à retrouver sur le site du prestataire de chronométrage.

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 : Sécurité

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDCF et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 : Service médical

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Deux ambulances de la société Ambulances Agenaises seront positionnées par ce-dernier. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 : Radio Tour

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour sur la fréquence 150,1875 MHz.

Article 17 : Départ

Le départ est donné de 4 minutes en 4 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé.

Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ dans la zone d'attente prévue derrière la rampe de lancement pour le contrôle de matériel.

Article 18 : Dérivation

A l'arrivée, les véhicules suiveurs seront déviés à droite à 20 m avant la ligne d'arrivée. **Le passage sur la ligne est strictement interdit pour les véhicules suiveurs.**

Article 19 : Contrôle anti-dopage

Le contrôle médical sera situé à la **Maison du Poète**, Place Armand Fallères à Sos (sous les arcades) —L'accès se fera par un cheminement spécifique mis en place depuis la ligne d'arrivée.

Article 20 : Cérémonie protocolaire

Pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée :

U19	Femmes N2	Hommes N2
<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve ; - L'équipe leader de la Coupe de France U19 à l'issue de la manche ; - L'équipe leader du classement général individuel à l'issue de la manche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières équipes N2 Femmes de l'épreuve ; - L'équipe leader de la Coupe de France N2 Femmes à l'issue de la manche ; - La leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes N2 à l'issue de la manche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières équipes N2 Hommes de l'épreuve ; - L'équipe leader de la Coupe de France N2 Hommes à l'issue de la manche ; - La leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la manche.

Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

Article 21 : Prix équipes


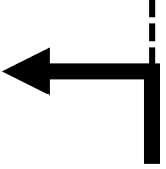

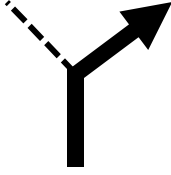


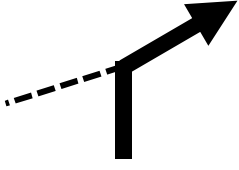






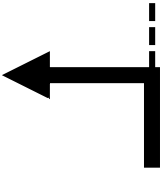
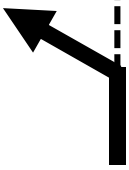

U19	Femmes N2	Hommes N2/13
<p data-bbox="215 248 544 304"><u>L'ensemble des prix est de 545 € sur 10 équipes</u></p> <p data-bbox="108 333 552 504">Arrivée : 131 € à la 1^{ère} place, 98 € à la 2^{ème}, 66 € à la 3^{ème}, 53 € à la 4^{ème}, 46 € à la 5^{ème}, 39 € à la 6^{ème}, 33 € à la 7^{ème}, 29 € à la 8^{ème}, 26 € à la 9^{ème}, 24€ à la 10^{ème} Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.</p>	<p data-bbox="673 248 1174 275"><u>L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes</u></p> <p data-bbox="579 304 1485 389">Arrivée : 269 € à la 1^{ère} place, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 40 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}.</p> <p data-bbox="579 421 1166 448">Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.</p>	

Article 22 : Environnement

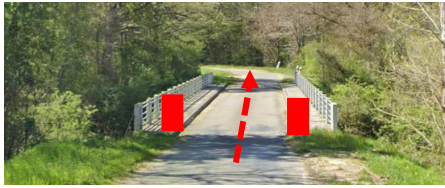













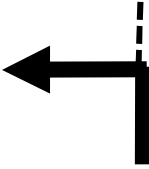

Les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 23 : Droit à l'image

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.

D. partielle	Route	Direction	Instructions	
D. cumulée				
Kilomètre 0		Sos	DÉPART Carrefour de La Prade Prendre D109 en direction de Barbaste	
0,000				
0,810		Sos		Prendre à GAUCHE sur Route d'Arx Route étroite
0,810				
3,600		Meylan		Serrer à DROITE sur Route de St Pau Route étroite
4,410				
4,230		Réaup-Lisse	Prendre à DROITE sur Route d'Arx	
8,640				
3,380		Réaup-Lisse	Prendre à DROITE sur D283	
12,020				
0,700		Réaup-Lisse		D283 - RÉAUP-LISSE Ralentisseur 
12,720				
0,250		Réaup-Lisse		Carrefour D283 - D109 Serrer à DROITE Ralentisseurs 
12,970				
3,810		Sos	Prendre à GAUCHE sur Chemin de Lacuje	
16,780				
0,210		Sos		Prendre à GAUCHE sur Route du Hillon Route étroite
16,990				

D. partielle	Route	Direction	Instructions	
D. cumulée				
4,260			Poudenas	Serrer à DROITE Route étroite / Descente
21,250				
0,550			Poudenas	Prendre à Droite sur D656 virage à droite 90°
21,800				
0,110			Poudenas	DANGER Ilot central
21,910				
0,910			Sos	Serrer à GAUCHE Continuer sur Rte de Ste Maure
22,820				
0,310			Sos	DANGER Passage étroit Pont
23,130				
3,270			Sainte Maure de Peyrac	Serrer à GAUCHE Continuer sur Rte de Poudenas
26,400				
1,100			Sainte Maure de Peyrac	Serrer à Droite Continuer sur D295
27,500				
0,780	D109		Sainte Maure de Peyrac	Carrefour D295/D109 Prendre à Gauche sur D109 Virage à 90° Bordures
28,280				
0,070	C1		Sainte Maure de Peyrac	Carrefour D109/C1 Prendre à Droite sur C1 Virage à 90° Bordures
28,350				

D. partielle	Route	Direction	Instructions		
D. cumulée					
2,740		Sainte Maure de Peyrac		DANGER Passage étroit Pont	
31,090					
1,390		St Pé St Simon		Carrefour C1/D144 Serrer à Gauche sur D144 Virage à 90°	
32,480					
1,130		St Pé St Simon		Serrer à Droite Continuer sur Rte de Coumats Route étroite	
33,610					
1,210		St Pé St Simon		Serrer à Droite Continuer sur Rte de Gabaret Route étroite	
34,820					
1,463		St Pé St Simon		Carrefour rte de Gabaret/D144 Serrer à Gauche sur D144 Virage à 90°	
36,283					
2,337		Sos	Carrefour D144 / D656 Prendre à Droite Continuer sur D656		
38,620					
2,760		Gueyze		D656 - GUEYZE Chicanes	
41,380					
1,270	D656		Sos	Prendre à gauche sur Place DELBOUSQUET	
42,650					
0,060			ARRIVÉE		
42,710			Place DELBOUSQUET		

ITINERAIRE - Coupe de France Hommes N2

KM Parcourus	KM à Parcourir	Route	COMMUNES	ITENERAIRE	PREMIERE EQUIPE			DERNIERE EQUIPE		
					38 km/h	40 km/h	42 km/h	44 km/h	46 km/h	48 km/h
0	42,71	D109	SOS	Départ clm / équipe - Route de Réaup	15:00	15:00	15:00	16:00	16:00	16:00
0,77	41,94	D109	SOS	Intersection D109 / C1 à Gauche route d'Arx	15:01	15:01	15:01	16:01	16:01	16:00
4,38	38,33	C1	MEYLAN	Intersection à droite direction château de St Pau	15:06	15:06	15:06	16:05	16:05	16:05
8,59	34,12		REAUP	Intersection Route de Meylan/ C6 à droite	15:13	15:12	15:12	16:11	16:11	16:10
12	30,71	C6	REAUP	Intersection C6/283 à droite direction Reaup	15:18	15:18	15:17	16:16	16:15	16:15
12,94	29,77	D283	REAUP	Intersection D283/D109 au stop à droite direction Barbotan	15:20	15:19	15:18	16:17	16:16	16:16
16,77	25,94	D109	SOS	Intersection D109 / route de Poudenas a gauche direction Poudenas	15:26	15:25	15:23	16:22	16:21	16:20
16,98	25,73		SOS	Intersection à Gauche direction Poudenas	15:26	15:25	15:24	16:23	16:22	16:21
21,24	21,47		POUDENAS	Intersection à droite direction Poudenas	15:33	15:31	15:30	16:28	16:27	16:26
21,8	20,91		POUDENAS	Intersection avec D656 à droite direction SOS	15:34	15:32	15:31	16:29	16:28	16:27
22,83	19,88	D656	POUDENAS	Intersection D656 / Route du pont de Risot à gauche	15:36	15:34	15:32	16:31	16:29	16:28
26,42	16,29		POUDENAS	Inters Rte de Poudenas / Rte de Baratte à Gauche direction Sainte Maure de Peyriac	15:41	15:39	15:37	16:36	16:34	16:33
27,52	15,19		STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection Rte de Poudenas / D295 a droite direction Sts Maure de Peyriac	15:43	15:41	15:39	16:37	16:35	16:34
28,31	14,4	D295	STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection d295 / d109 à Gauche direction Labarrere	15:44	15:42	15:40	16:38	16:36	16:35
28,37	14,34	d109	STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection D109 / C1 à droite direction St Pé - POINT CHRONO	15:44	15:42	15:40	16:38	16:37	16:35
32,5	10,21	C1	STE MAURE DE PEYRIAC	Intersection C1 / D144 direction Saint Pe Saint Simon	15:51	15:48	15:46	16:44	16:42	16:40
33,65	9,06		ST PE ST SIMON	Intersection D144/ Rte du Coumats, à la croix à droite	15:53	15:50	15:48	16:45	16:43	16:42
34,87	7,84		ST PE ST SIMON	Intersection Rte du Courmats / Rte de Gabarret à doite	15:55	15:52	15:49	16:47	16:45	16:43
36,4	6,31		ST PE ST SIMON	Intersection Rte de Gabarret / D144 a gauche direction SOS	15:57	15:54	15:52	16:49	16:47	16:45
38,68	4,03	D144	SOS	Intersection D144/D656 à droite direction SOS	16:01	15:58	15:55	16:52	16:50	16:48
42,2	0,51	D656	SOS	Intersection D656 / D109 a gauche Nerac	16:06	16:03	16:00	16:57	16:55	16:52
42,68	0,03	D656	SOS	Intersection D656 / Bld du Nord à gauche	16:07	16:04	16:00	16:58	16:55	16:53
42,71	0		SOS	Arrivée Boulevard du Nord	16:07	16:04	16:01	16:58	16:55	16:53

* Horaires calculés sur la base de 15 équipes avec un départ toutes les 4 minutes